



PLAN DE GESTION PISCICOLE

Période d'engagement : 2013 - 2018

Entente halieutique des trois vallées vosgiennes

Rappel

Le P.G.P. est une obligation statutaire (article 6 des statuts des A.A.P.P.M.A.). De manière synthétique, le P.G.P. prévoit les interventions techniques de **surveillance**, de **protection**, d'**amélioration** et d'**exploitation équilibrée** des ressources piscicoles et la gestion des droits de pêche. Les actions d'**éducation à l'environnement** font aussi partie du P.G.P.. La gestion du milieu aquatique nécessite le **rapprochement des A.A.P.P.M.A.** du même bassin pour constituer une **cohérence de gestion** (article 6, alinéa 6 des statuts des A.A.P.P.M.A.). Enfin, le **P.G.P. doit être compatible avec le P.D.P.G.** en cours (art. R.434-30 du Code de l'environnement).

SOMMAIRE

1- Informations générales	p 3
2- Programme d'intervention sur la Fave	p 7
3- Programme d'intervention sur le lac de Celles-sur-Plaine	p 9
4- Programme de développement du loisir pêche, de communication, d'éducation à l'environnement et de formation	p 11
5- Programme de soutien des effectifs de poissons	p 12
6- Fiche de résumé	p 13

1- INFORMATIONS GENERALES

Composition du bureau et coordonnées utiles

A la date de rédaction du présent plan de gestion piscicole (P.G.P.) de l'Entente halieutique des trois vallées vosgiennes (E.H.T.V.V.) – regroupant les associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (A.A.P.P.M.A.) de Celles-sur-Plaine, Raon-L'Etape, Senones, Etival-Clairefontaine, Saint-Michel-sur-Meurthe et Saint-Dié-des-Vosges – le bureau est composé comme suit :

Président : Monsieur Philippe SALERIO

Vice-présidents : Messieurs Jérôme STIEFFATRE, Daniel BANSEPT, James LEROY et Michel DORNER

Secrétaire : Monsieur Aurélien BANSEPT

Trésorier : Monsieur Aimé CLAUDEL

Tableau 1 : COORDONNEES DU PRESIDENT ET DE L'ENTENTE

Président :	Monsieur Philippe SALERIO	
Siège social :	17, rue du général LECLERC 88 110 RAON-L'ETAPE	
Téléphone (pdt):	Fixe : 03.29.41.99.99	Port : 06.11.76.27.03
Courriel :	nsalerio@wanadoo.fr	

Renseignements descriptifs des lots de pêche de l'E.H.T.V.V.

Les lots de l'Entente correspondent à une partie de la Fave sur le domaine public et au lac de Celles-sur-Plaine. Il s'agit de lots situés sur le domaine public, loués par la Fédération de pêche et rétrocédés à l'E.H.T.V.V. par convention.

La Fave se situe sur le contexte n° 15. Elle est gérée par l'E.H.T.V.V. de la limite des terrains communaux de Lubine et de Colroy-la-Grande à la tête amont du pont de Frapelle. La partie aval de la Fave est gérée par l'A.A.P.P.M.A. de Saint-Dié-des-Vosges et la partie amont, par l'A.A.P.P.M.A. de Ban-de-Laveline.

Le lac de Celles-sur-Plaine forme le contexte n° 58 avec environ 500 mètres sur la rivière la Plaine (gestion A.A.P.P.M.A. de Celles-sur-Plaine).

Des informations complémentaires sont consignées dans les fiches techniques (contextes n°s 15 et 58) du plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles du département des Vosges (P.D.P.G.).

La fiche du contexte n°58 est annexée au présent plan de gestion.

L'E.H.T.V.V. dispose des droits de pêche sur la totalité des lots concernés, puisqu'ils sont loués à l'Etat.

Figure 1 : CARTE DE LOCALISATION GENERALE DE LA FAVE

(Source : F.D.P.P.M.A. 88, d'après www.geoportail.gouv.fr)

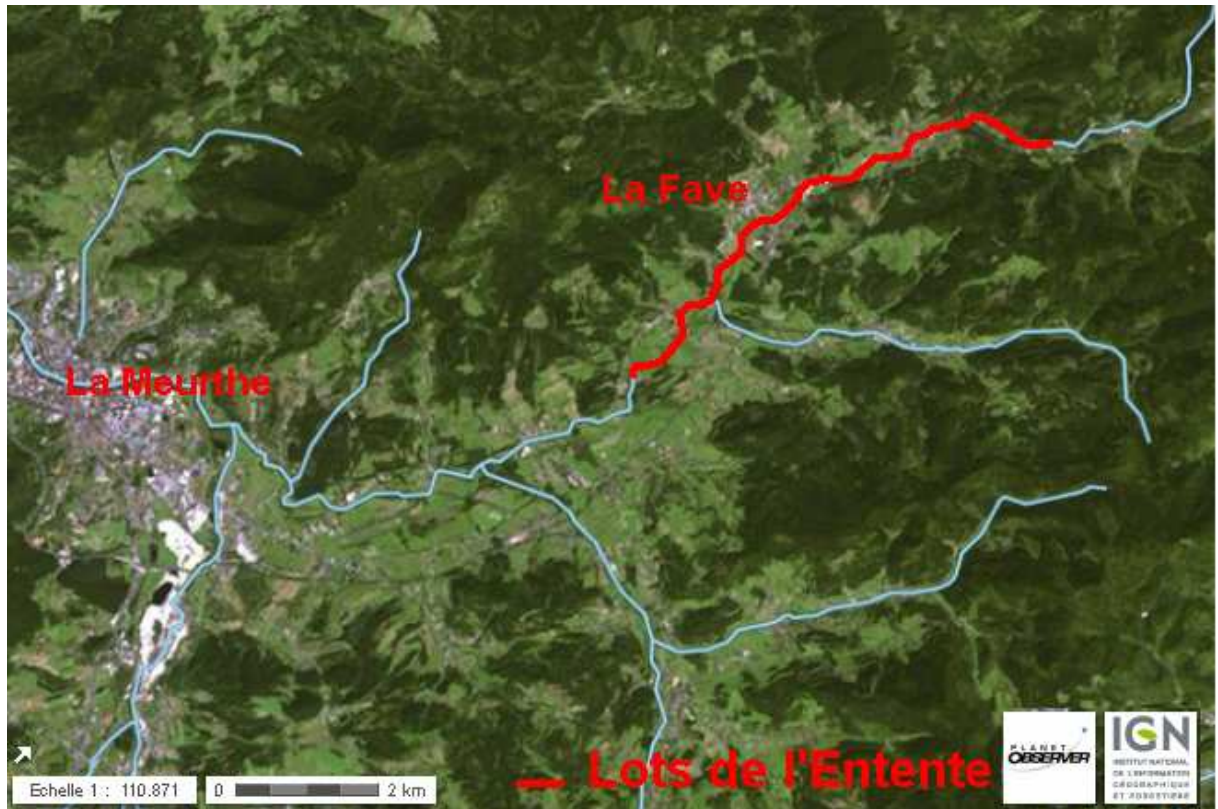


Figure 2 : CARTE DE LOCALISATION GENERALE DU LAC DE CELLES-SUR-PLAINE

(Source : F.D.P.P.M.A. 88, d'après www.geoportail.gouv.fr)



Figure 3 : FONCTIONNALITE DU CONTEXTE N° 15
 (Source : FDPMA 88)

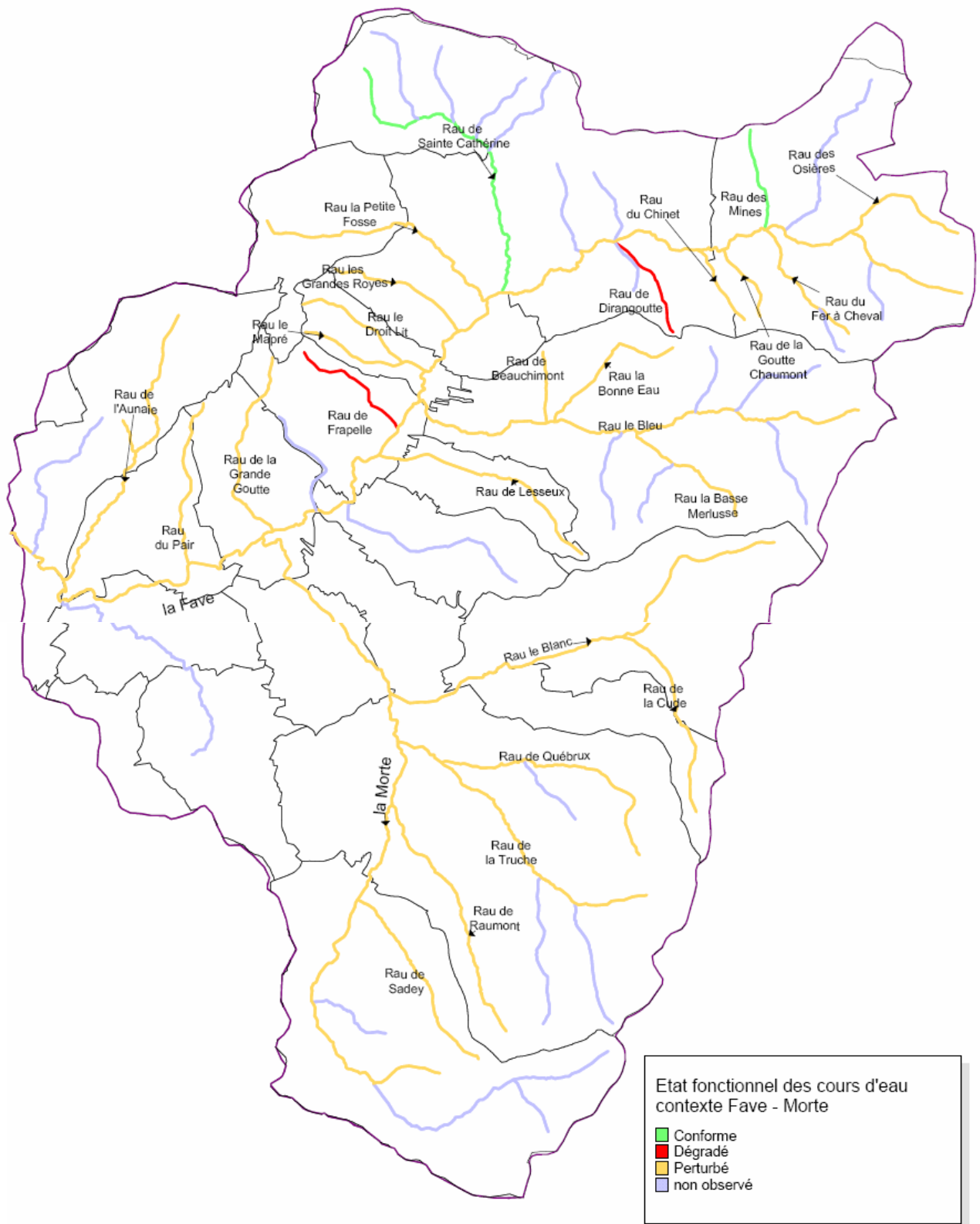
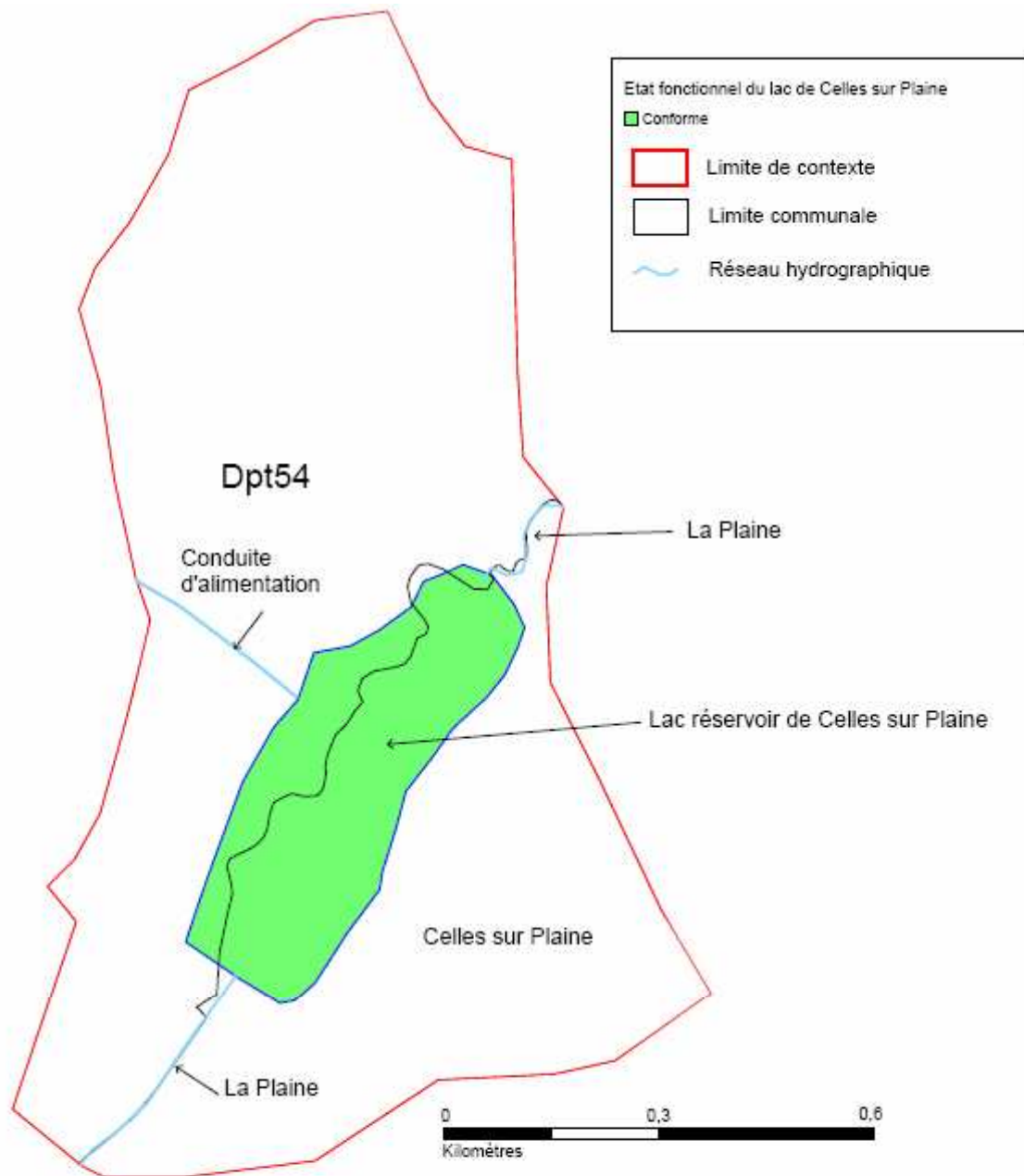


Figure 4 : FONCTIONNALITE DU CONTEXTE N° 58

(Source : FDPMA 88)



Couches cartographiques : ©IGN BD TOPO - Conseil Général des Vosges - juin 2005 - FDAAPPMA88 - 2010
Réalisation : FDAAPPMA88 - Juillet 2011



Tableau 2 : DESCRIPTION SUCCINCTE DES LOTS DE PECHE DE L'ASSOCIATION

Lots de pêche	Catégorie piscicole	Location, baux de pêche
Bassin Versant de la Plaine amont (contexte n° 15)		
La Fave	1 ^{re}	Domaine public (oui)
Bassin Versant du Lac de La Plaine (contexte n°58)		
Lac de La Plaine	2 ^e	Domaine public (oui)

2- PROGRAMME D'INTERVENTIONS SUR LA FAVE

Données générales et identification : Cours d'eau Principal			
Version P.G.P.	2013 - 2018	Version P.D.P.G.	2011 - 2016
Bassin Versant	La Meurthe	Contexte piscicole concerné	n° 15
Cours d'eau	La Fave	Domaine piscicole du contexte	1 ^{re} du domaine public
P.D.P.G. : Perturbée		Mode de Gestion Proposé	Gestion patrimoniale

Etat des lieux et détails des interventions techniques :
<ul style="list-style-type: none"> • Linéaire : 8 000 m • Population piscicole Confirmé : truite fario, chabot, lamproie de Planer et vers l'aval, chevaine, gardon, barbeau fluviatile, perche, vandoise, goujon. Supposé : • Population astacicole Confirmé : Supposé : • Perturbations du milieu recensées : Pour la truite fario : <ul style="list-style-type: none"> - Ripisylve parfois non favorable (recouvrement régulier, dense), - berges localement érodées, - ensablement, - colmatages - rejets urbains. • Espèces exotiques envahissantes : <ul style="list-style-type: none"> - renouée du Japon (<i>Fallopia sp.</i>), - balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>).

Volet Protection :

L'E.H.T.V.V. n'applique pas de mesure de protection spécifique en plus de l'arrêté préfectoral.

Si de nouveaux éléments probants quant à la gestion de certaines populations (truite fario) ou des modifications du milieu viennent à intervenir, le conseil d'administration de l'E.H.T.V.V. prendra les mesures nécessaires pour protéger les espèces et le milieu.

Volet Amélioration :

- Continuité : L'E.H.T.V.V. participera à la hauteur de ses moyens à toutes les actions auxquelles elle sera invitée à prendre part pour améliorer la continuité piscicole de cours d'eau.
- Qualité : L'E.H.T.V.V. contribuera à hauteur de ses moyens à la sensibilisation des collectivités territoriales et locales ainsi qu'aux actions d'entretien des berges qui pourront être engagées.

Volet surveillance

L'Entente halieutique des trois vallées vosgiennes a des gardes de pêche particuliers qui assurent la surveillance des lots.

La gendarmerie, les agents de l'O.N.F., de l'O.N.C.F.S. et de l'O.N.E.M.A. peuvent assurer une surveillance occasionnelle en fonction de leur domaine de compétences.

En cas de besoin, l'E.H.T.V.V. prendra les mesures nécessaires pour intensifier la surveillance en s'adressant prioritairement à la garderie fédérale, à l'office national de l'eau et des milieux aquatiques et à la gendarmerie nationale.

Volet Exploitation équilibrée - repoissonnement :

Actuel :

- Aucun empoissonnement n'est réalisé.

Programmé :

- Aucun empoissonnement ne sera réalisé.
- Si une écloserie locale (Ban-de-Laveline...) souhaite déverser des truitelles ou si des transferts de truitelles des ruisseaux affluents de la Fave sont possibles (temps, moyens humains...), ils seront réalisés pour soutenir les effectifs de la population de truite fario de la Fave.
- Remarque : en cas de pollution sévère de la Fave conduisant à un taux de mortalité jugé élevé, un plan spécial de repoissonnement sera programmé.

3- PROGRAMME D'INTERVENTIONS SUR LE LAC DE CELLES-SUR-PLAINE

Données générales et identification : Cours d'eau Principal			
Version P.G.P.	2013 - 2018	Version P.D.P.G.	2011 - 2016
Bassin Versant	La Plaine	Contexte piscicole concerné	n°58
Cours d'eau	Lac de Celles-sur-Plaine	Domaine piscicole du contexte	2 ^e du domaine public
P.D.P.G. : Conforme		Mode de Gestion Proposé	Gestion patrimoniale

Etat des lieux et détails des interventions techniques :
<ul style="list-style-type: none"> • Linéaire : 32,5 ha • Population piscicole Confirmé : Brochet, sandre, perche, gardon, chevaine Supposé : truite fario, truite arc-en-ciel, carpe, tanche, barbeau fluviatile, goujon, perche soleil... • Population astacicole Confirmé : Supposé : • Perturbations du milieu recensées : <u>Pour la truite fario :</u> - Milieu non favorable (sauf au grossissement). <u>Pour le brochet :</u> - Néant. • Espèces exotiques envahissantes : - Elodée du Canada (<i>Elodea canadensis</i>).
Volet Protection :
<p>L'E.H.T.V.V. n'applique pas de mesure de protection spécifique en plus de l'arrêté préfectoral.</p> <p>Si de nouveaux éléments probants quant à la gestion de certaines populations (brochet, sandre...) ou des modifications du milieu viennent à intervenir, le conseil d'administration de l'E.H.T.V.V. prendra les mesures nécessaires pour protéger les espèces et le milieu.</p>
Volet Amélioration :
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la présence d'un peuplement piscicole riche et équilibré. • Veiller à toutes atteintes au milieu qui pourraient être faites • Travail en partenariat avec le Syndicat mixte qui gère le lac et le complexe touristique qui le jouxte.
Volet surveillance
<p>L'Entente halieutique des trois vallées vosgiennes a des gardes de pêche particuliers qui assurent la surveillance des lots.</p>

La gendarmerie, les agents de l'O.N.F., de l'O.N.C.F.S. et de l'O.N.E.M.A. peuvent assurer une surveillance occasionnelle en fonction de leur domaine de compétences.

En cas de besoin, l'E.H.T.V.V. prendra les mesures nécessaires pour intensifier la surveillance en s'adressant prioritairement à la garderie fédérale, à l'office national de l'eau et des milieux aquatiques et à la gendarmerie nationale.

Volet Exploitation équilibrée - rempoissonnement :

Actuel : Gestion patrimoniale

- [Aucun déversement.](#)

Programmé : Gestion patrimoniale

- [Compte tenu du classement de la masse d'eau à laquelle appartient le lac en « bon état » écologique et en vue de son maintien d'ici 2015 et au-delà, aucun déversement ne sera réalisé.](#)
- [Remarque : en cas de pollution sévère conduisant à un taux de mortalité jugé élevé, un plan spécial de rempoissonnement pourra être programmé en y appliquant des règles sanitaires adaptées.](#)

4- PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE, DE COMMUNICATION, D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET DE FORMATION

Relations extérieures	
Communes concernées	-
Communauté de communes	De la vallée de la Plaine, de la Fave et du Val de Galilée
Syndicat	- mixte des Lacs
Programme de restauration	-
Contrat de rivière	-
Divers	-

Développement du loisir pêche	
Création de parcours spécifique	<ul style="list-style-type: none"> ○ Famille : - ○ Découverte : - ○ Passion (Carpe, No-kill, Mouche, Handipêche,...) :
Plans d'eau	Location :
Participation aux événements	-
Animation	-
Hébergement labellisé « Pêche »	-
Divers	-

Promotion de la pêche et d'éducation à l'environnement	
Participation à la Fête Nationale de la Pêche	-
Organisation de journée « Pêche et découvertes »	-
Atelier Pêche Nature	-
Organisation d'une journée « nettoyage des berges »	-

Communication	
Articles de presse	Pêches, assemblée générale, événements exceptionnels
Site internet A.A.P.P.M.A.	-
Intervention écoles dans l'écloserie	-
Création de mares pédagogiques	-
Autres	-Edition annuelle d'un manuel à destination des pêcheurs de l'E.H.T.V.V.

5- PROGRAMME DE SOUTIEN DES EFFECTIFS DE POISSONS

Compte tenu du classement de la masse d'eau à laquelle appartient le lac en « bon état » écologique et en vue de son maintien d'ici 2015 et au-delà, aucun déversement ne sera réalisé.

Aucun déversement issu de pisciculture ne sera réalisé, sauf en cas de force majeure et sous contrôle sanitaire adapté.

6- FICHE RESUME

Durant la période 2013 - 2018, l'E.H.T.V.V. travaillera plus particulièrement sur les axes suivants :

- 1- Amélioration de l'état écologique en contribuant à hauteur de ses possibilités aux programmes engagés.
- 2- Amélioration de la continuité piscicole à hauteur des moyens de l'association et en fonction de la volonté des propriétaires.
- 3- Suivi scientifique et technique de l'évolution et de la qualité des cours d'eau en fonction des moyens de l'association.

L'E.H.T.V.V. travaillera en concertation avec la Fédération de pêche des Vosges sur tous projets – les concernant – qui pourra être mis en place dans les années à venir.

Fait à Raon-L'Etape,
Le

Le président de l'E.H.T.V.V.,